



ECHEANCIER DE PAIEMENT

VINGT MILLE EUROS (20.000 €) (10% TVA incluse) en concept de réservation, à la signature du contrat de réservation, montant qui fera partie du prix d'achat une fois le contrat de vente signé.

30% du prix accordée (plus TVA), déduisant le montant de la réservation, sera payé dans les 30 jours suivant la signature du contrat de réservation à la signature du contrat de vente privé.

30% du prix accordée (plus TVA), quand l'avancement du chantier atteindra 75%, lequel sera accrédité par un certificat émis par le directeur des travaux.

Le reste du prix accordée (plus TVA), à la signature de l'Acte de Propriété devant Notaire, une fois les travaux achevés et l'obtention de la Licence Municipale de Première Occupation

Date de livraison : Décembre 2020